

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une troisième séance d'ajournement de la séance ordinaire du troisième jour de mars deux mille vingt-et-un du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue sans public, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce jeudi dix-huitième jour de mars deux mille vingt-et-un à 20 h 00 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur André St-Louis
- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Participe, aussi à la séance monsieur Gilles Bergeron, inspecteur municipal lequel agit comme responsable de l'enregistrement de la présente séance.

Comme la séance a lieu à huis clos, il n'y a pas de public.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 18.

Pour cette séance, les membres du conseil municipal sont réunis au lieu ordinaire des séances, mais sans public (huis clos) mais dans le respect des règles demandées, par la Santé publique.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no 85-03-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Demande d'achat de terrain de monsieur Ian Renière
- 1.4 Personnel municipal
  - Embauche d'un journalier aux travaux publics
- 1.5 Plan stratégique de développement 2017-2021
  - Compte rendu secteur « Administration générale »

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
  - Compte rendu secteur « Sécurité publique »

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Achat conjointement d'une machine à peinture
- 3.2 Plan stratégique de développement 2017-2021
  - Compte rendu secteur « Transport »

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)
  - Élaboration du plan directeur de l'eau de la municipalité de Saint-Paulin
- 4.2 Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé
  - Représentant sur le comité municipalité carboneutre
- 4.3 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Hygiène du milieu »

#### **5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS**

- 5.1 Dossier immeuble acquis de la Fabrique
- 5.2 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Santé et bien-être des citoyens »

#### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

- 6.1 Véhicules récréatifs
  - Emplacement municipal pour une nuitée
- 6.2 Rapport concernant le sondage de février 2021
- 6.3 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Aménagement, urbanisme et zonage »

#### **7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Loisirs et culture »

#### **8. PAROLE AU PUBLIC**

- 8.1

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À MADAME LAURENCE REQUILÉ**

##### Résolution no 86-03-2021

Considérant que madame Laurence Requilé, a remis le 8 mars 2021, sa démission, comme conseillère au siège # 4, de la municipalité de Saint-Paulin;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le maire Claude Frappier, appuyé et il est résolu de remercier et de féliciter madame Laurence Requilé, pour tout le travail qu'elle a accompli, comme conseillère de la municipalité de Saint-Paulin, depuis novembre 2013.

Au cours de ces sept années, vous avez mis toute votre énergie, tout votre savoir, toutes vos convictions, etc. pour bien servir les citoyennes et les citoyens de Saint-Paulin et pour qu'ils protègent et vivent, dans un environnement, le plus sain possible.

Merci, Madame Requilé!

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS DE MONSIEUR IAN RENIÈRE  
LOTS 5 334 130 ET 5 335 005, CADASTRE DU QUÉBEC  
OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Résolution no 87-03-2021

Considérant que monsieur Ian Renière, par un courriel daté du 3 mars 2021 a signalé qu'il serait intéressé à acquérir de la municipalité de Saint-Paulin, les lots 5 334 130 et 5 335 005, du cadastre du Québec;

Après réflexion, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu d'informer monsieur Ian Renière que la Municipalité pourrait avoir une ouverture à vendre lesdits terrains, cependant elle va étudier les conditions qu'elles pourraient exiger,

Aussi, si elle décidait de les vendre, la Municipalité devra aussi tenir compte d'une demande d'achat qui lui a été faite, par une autre personne, car initialement, elle n'avait pas l'intention de se départir de ces terrains.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉEMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU BELLE-ISLE  
COMME JOURNALIER AU TRAVAUX PUBLICS**

Résolution no 88-03-2021

Considérant que monsieur Mathieu Belle-Isle a manifesté son intérêt à être réembauché comme journalier aux travaux publics;

Considérant que le poste est encore vacant depuis son départ;

Considérant que la municipalité a été satisfaite de sa prestation de travail;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu de réembaucher monsieur Mathieu Belle-Isle, comme journalier aux travaux publics.

Son premier jour de travail sera le 22 mars 2021.

Ses conditions et obligations de réembauche sont celles énoncées dans l'entente de travail du personnel municipal pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 adoptée par le Conseil municipal le 12 novembre 2018, par la résolution # 289-11-2018. Au niveau rémunération, il a commencé, conformément à l'article 7.01 de ladite entente soit à l'échelon 1 de l'échelle de salaire journalier du personnel ouvrier.

Il est entendu que sa réembauche, est considérée complètement comme un nouvel emploi, car sa démission a été donnée volontairement.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FORMATION ABATTAGE D'ARBRES**

Résolution no 89-03-2021

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu d'autoriser, monsieur Mathieu Belle-Isle à suivre la formation sur l'abattage d'arbres, laquelle est organisée par la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

La municipalité défrayera les frais de 405\$ (325\$ pour la formation et 80\$ pour le manuel de formation et la carte de la CNESST) et elle remboursera à l'employé les autres frais occasionnés, s'il y a lieu.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021  
COMPTE RENDU SECTEUR «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»**

Aucune autre information n'a été donnée.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021  
COMPTE RENDU SECTEUR «SÉCURITÉ PUBLIQUE»**

Madame Claire Boucher, conseillère répondante du secteur «Sécurité publique» a signalé qu'elle a demandé au directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Leblanc de faire une consultation auprès des membres de la brigade, afin de savoir s'ils sont favorables ou non, avec l'installation de feu vert clignotant.

La réponse de monsieur Leblanc est que d'un commun accord les membres de la brigade ne voient pas les avantages d'une telle installation.

Ce dossier est donc clos.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ACHAT CONJOINT D'UNE MACHINE À PEINTURE  
ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CHARETTE, SAINT-BARNABÉ ET  
SAINT-PAULIN**

Résolution no 90-03-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu que la municipalité de Saint-Paulin achète conjointement avec les municipalités de Charette et de Saint-Barnabé une machine à peinture LINELAZER 3400 au prix de 6 150\$, taxes applicables en sus.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021** **COMPTE RENDU SECTEUR «TRANSPORT»**

Monsieur le maire a signalé que la résolution 80-03-2021, concernant le transport lourd sur Grande Ligne a été livrée directement au secrétariat de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et qu'un accusé de réception a été signé.

## **ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE (OBVRLY)** **ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DÉMARCHE**

### Résolution no 91-03-2021

Considérant que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) travaille présentement à l'élaboration de plans directeurs de l'eau (PDE) municipaux dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche*;

Considérant que lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le Conseil municipal a nommé madame la conseillère Laurence Requilé, comme représentante de la municipalité de Saint-Paulin, pour collaborer avec les représentants de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche, à l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour notre municipalité (résolution no 11-01-2021);

Considérant que cette dernière a remis sa démission comme conseillère municipale;

Considérant que l'OBVRLY, a soumis trois options pour l'élaboration du plan directeur de l'eau de Saint-Paulin :

Option n° 1 : Le conseil municipal nomme un représentant pour remplacer madame Requilé, et les deux rencontres prévues se tiennent en semaine, de jour.

Option n° 2 : Le conseil municipal nomme un représentant pour remplacer madame Requilé, et les deux rencontres prévues se tiennent en semaine, de jour, mais les élus municipaux qui le désirent et qui sont disponibles pourront aussi y assister.

Option n° 3 : Les rencontres peuvent se tenir en soirée, avec tous les membres du conseil municipal, lors de rencontres de travail prévues à cette fin.

Considérant que dans tous les cas, le directeur général ainsi que le technicien à l'aménagement et l'urbanisme sont grandement invités à participer à ces rencontres;

Après discussion, il est proposé par monsieur André St-Louis, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu que le Conseil municipal, choisit l'option n° 2, ci-dessus énumérée, pour la poursuite de l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour la municipalité;

Que ce Conseil nomme pour assister à ces rencontres, l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Bergeron, lequel est aussi responsable des cours d'eau. Puis comme recommandé, le directeur général et le technicien à l'aménagement et l'urbanisme assisteront aussi aux rencontres.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS  
DE LA MRC DE MASKINONGÉ (SADC)  
COMITÉ MUNICIPALITÉ CARBONEUTRE**

Résolution no 92-03-2021

Considérant que madame Laurence Requilé était la représentante de la municipalité de Saint-Paulin, sur le Comité municipalité carboneutre de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé;

Considérant que madame Requilé a remis sa démission comme conseillère municipale;

Après discussion, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu de nommer, monsieur Ghislain Lemay directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant de la municipalité de Saint-Paulin, sur le Comité municipalité carboneutre de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé, et monsieur Louis-Alexandre Caron, préposé au soutien communautaire, comme substitut.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021  
COMPTE RENDU SECTEUR «HYGIÈNE DU MILIEU»**

Aucune autre information n'a été donnée.

**MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ  
DE L'ÉGLISE ACQUISE DE LA FABRIQUE  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME À ÉNERGIE RENOUVELABLE  
PROGRAMME D'ÉCOPERFORMANCE  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

Résolution no 93-03-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a acquis de la Fabrique de Saint-Paulin, l'église paroissiale;

Considérant que la municipalité veut apporter des modifications au système de chauffage afin d'améliorer l'efficacité énergétique;

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin, veut présenter une demande d'aide financière dans le Programme Éco Performance pour des modifications au système de chauffage de l'église/sacristie;

Considérant qu'une offre de services a été demandée à Multi-Énergie Best Inc. pour préparer et présenter la demande d'aide financière;

Considérant que monsieur Francis Brodeur, directeur technologies, chez Multi-Énergie Best Inc., a soumis le 18 mars 2021, une offre de service;

Après discussion, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'accepter l'offre de services soumise par Multi-Énergie Best Inc., dont l'objet est Modification du système de chauffage centralisé – Église de Saint-Paulin / Installation d'un système à énergie renouvelable.

L'offre de services est datée du 18 mars 2021 et signée par monsieur Francis Brodeur (Projet S18902-ENER);

Les honoraires pour la réalisation des 16 étapes s'élèvent à 5 000\$, taxes applicables en sus.

Il est entendu que la demande d'aide financière dans le Programme Éco Performance, doit être préparée et soumise, au plus tard, le 31 mars 2021.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents, se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ  
DE L'ÉGLISE ACQUISE DE LA FABRIQUE  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME À ÉNERGIE RENOUVELABLE  
PROGRAMME D'ÉCOPERFORMANCE  
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Résolution no 94-03-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a acquis de la Fabrique de Saint-Paulin, l'église paroissiale;

Considérant que la municipalité veut apporter des modifications au système de chauffage afin d'améliorer l'efficacité énergétique;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu :

- Que la municipalité de Saint-Paulin, présente une demande d'aide financière dans le Programme Éco Performance pour des modifications au système de chauffage de l'église/sacristie appartenant à la municipalité;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, soit le signataire autorisé par la municipalité de Saint-Paulin, pour signer la demande d'aide financière et tout autre document à cet effet;

- Que monsieur Francis Brodeur, directeur technologies, pour Multi-Énergies Best inc., soit nommé le représentant administratif, agissant comme correspondant principal avec le ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec;
- Que monsieur Pierre-Luc Soucy, ingénieur, pour Multi-Énergie Best inc., soit nommé pour agir comme représentant technique.

=====  
 Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents, se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS**

Aucune information supplémentaire n'a été donnée.

**VÉHICULES RÉCRÉATIFS**  
**EMPLACEMENT MUNICIPAL POUR UNE NUITÉE**

Résolution no 95-03-2021

Considérant que madame Carole Otis, conseillère touristique, pour Tourisme Maskinongé, fait le tour des municipalités de la MRC, pour savoir si elles acceptent de recevoir des véhicules récréatifs, pour une nuitée sur des terrains publics;

Après discussion, il est proposé par monsieur André St-Louis, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu de répondre comme suit :

- Que ce Conseil souhaite dans un premier temps que les propriétaires de véhicules récréatifs favorisent, au préalable, le camping privé qu'il y a sur le territoire de la municipalité soit le *Camping Belle-Montagne*, cependant le Conseil municipal accepterait, qu'un véhicule récréatif, soit stationné, pour une nuitée, sur les stationnements municipaux suivants :
  - Stationnement du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.
  - Stationnement de l'église de Saint-Paulin, 2850/2860 rue Laflèche, Saint-Paulin.

=====  
 Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents, se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SONDAGE SUR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT – FÉVRIER 2021**  
**COMPILATION DES RÉPONSES**  
**DÉPÔT DU RAPPORT**

Dépôt du rapport sur le sondage sur les projets de développement, en référence à la résolution 36-02-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 février 2021.



**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET**  
**ZONAGE»**

---

Aucune information n'a été donnée dans ce secteur.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «LOISIRS ET CULTURE»**

Monsieur Jacques Frappier, conseiller répondant du secteur « Loisirs et culture » a donné un résumé de l'assemblée du conseil d'administration de l'OTJ St-Paulin inc., qui a eu lieu le 16 mars 2021.

**PAROLE AU PUBLIC**

La séance s'est tenue sans public.

Aucune demande n'a été reçue.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution no 96-03-2021**

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que la séance, soit levée. Il est 20 h 30.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : \_\_\_\_\_ maire

Signé : \_\_\_\_\_ secrétaire-trésorier

*Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Signé : \_\_\_\_\_ *maire*